



DUERP 2^{ème} Comité de suivi du 2 mai 2012

Le deuxième comité de suivi du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) s'est tenu le 2 mai à Bercy sous la présidence de M. COURTIN; Sous-Directeur.

Le bilan statistique proposé par la DGFIP sur la mise en place du DUERP 2011 est mitigé :

STRUCTURES	ACHÈVEMENT des OPÉRATIONS de RECENSEMENT des RISQUES	FINALISATION des OPÉRATIONS d'ÉVALUATION et de HIÉRARCHISATION des RISQUES	ÉLABORATION du PROGRAMME ANNUEL de PRÉVENTION	PRÉSENTATION du DUERP pour AVIS au CHSCT
DRFiP et DDFiP	85,15 %	68,32 %	52,48 %	34,65 %
DIRCOFI	60 %	60 %	50 %	20 %
TG SPÉCIALISÉES	33,33 %	33,33 %	33,33 %	0 %
DIRECTIONS ET SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE	80 %	70 %	60 %	20 %
TOTAL	81,45 %	66,94 %	52,42 %	31,45 %

Il convient de prendre ce bilan avec beaucoup de prudence car la Direction Générale a refusé, malgré la demande unanime des représentants du personnel, de communiquer le détail des chiffres par directions départementales, nationales et spécialisées. L'hétérogénéité des résultats donne une forte impression de « laisser aller » sur ce sujet important.

La délégation **F.O.-DGFIP** a tout particulièrement souligné les problèmes de formation et de communication. Il n'est pas satisfaisant que le taux de formation des chefs d'unités soit égal ou supérieur à 80% dans 44% des directions et que celui des représentants des personnels soit égal à 6% au global. Elle a également constaté que seulement 55% des directions avaient informé les agents des mesures prises selon le plan d'action du DUERP.

F.O.-DGFIP a demandé une augmentation en qualité et en quantité des actions menées en direction des agents à l'issue des mises en place des DUERP. A ce titre, il est scandaleux que chaque année la dotation globale de fonctionnement affecté aux CHS diminue de plus de 10% et que des crédits CHS soient toujours employés à d'autres fins (par exemple, pour des actions relevant des CTP).

Un point a été fait concernant le développement d'une application informatique pour les DUERP, elle devrait permettre de reprendre les données d'une année sur l'autre et réduire les erreurs de saisie dues à des difficultés d'interprétation. **F.O.-DGFIP** a demandé que les agents y aient accès pour parfaire l'information mise à leur disposition.

En conclusion, pour les années à venir, le syndicat a demandé que la gestion du DUERP soit mieux cadrée par la Direction Générale notamment par la saisine systématique des inspecteurs hygiène et sécurité, une meilleure communication à destination des agents et une obligation de formation des acteurs concernés.